AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE"
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35000 RENNES — Tél. (99) 36.01.74

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

Sous-Régisseur de recettes de la D. D. A.
PROTECTION DES VÉGÉTAUX
C. C. P. RENNES 9404-04

Imprimerie de la station "Bretagne" - Directeur-Gérant : P. JOURNET — Numéro du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presses : 528 AD

BULLETIN N° 23 - 21 MARS 1980

CULTURES FRUITIERES

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Pour que des contaminations de tavelure se réalisent, plusieurs éléments sont nécessaires :

1 - présence de jeunes feuilles : les arbres sont alors réceptifs à la maladie.

2 - présence de "germes" dans la nature : ascospores provenant des feuilles mortes de pommier et de poirier, conidies sur pustules des rameaux de poirier.

3 - pluie entraînant une humectation de durée variable suivant la température du moment.

Cette année, on peut s'attendre à une production précoce de "germes". Aussi, un traitement contre la tavelure devra être effectué dès que les arbres seront réceptifs à la maladie, c'est à dire à l'apparition des jeunes feuilles.

Cependant, si une première application anti-tavelure se justifie, dès ce stade, sur une variété sensible, il peut être prématuré de traiter une variété peu sensible, surtout si la période n'est pas particulièrement pluvieuse.

Fongicides organiques de synthèse homologués ou en autorisation provisoire de vente pour la lutte contre les tavelures

Classification chimique						
Benzimidazoles	Dithiocarbamates	Guanidines	Phtalimides	Quinones	Quinoléines	Sulfamides
Bénomyl Carbendazime Thiophanate-méthyl	Carbatène Mancozèbe Manèbe Propinèbe Thirame Zinèbe Zirame	Doguadine	Captafol Captane Folpel	Dithianon	Oxyquinoléate de cuivre	Tolyfluanide

On trouve également ces matières actives en association dans différentes spécialités commerciales. Nous rappelons qu'il convient d'éviter les fongicides du groupe des Benzimidazoles, en raison des risques d'implantation de souches résistantes de tavelure du pommier et du poirier à ces matières actives. Leur emploi devra généralement se limiter aux traitements contre les maladies de conservation.

.../...

Sur poirier, nous insistons sur l'intérêt de l'utilisation du Cuivre pour le premier traitement, ce fongicide assurant également une protection contre les maladies bactériennes.

Remarques concernant le renouvellement des traitements anti-tavelures

Après le premier traitement, le renouvellement de la protection contre la Tavelure doit être prévu en fonction de trois critères :

1 - l'importance du danger que constituent les ascospores et les conidies susceptibles d'être présentes dans la nature. Vous en serez informés dans nos bulletins.

2 - la rapidité du développement végétatif qui varie suivant le climat, mais aussi en fonction de l'exposition du verger, des variétés, des fumures ...

Nous donnerons des indications générales concernant cet élément, mais il est nécessaire que l'arboriculteur fasse de fréquentes observations pour connaître la progression de la végétation dans son exploitation.

3 - l'action lessivante des pluies. A ce sujet, nous rappelons que deux cas sont à considérer :

a) - la pluie intervient alors que la bouillie pulvérisée n'a pas encore "séché" sur les arbres : il suffit de quelques millimètres de pluie pour éliminer le fongicide. Un nouveau traitement est alors nécessaire au plus tôt.

b) - la bouillie a eu le temps de "sécher" avant l'arrivée de la pluie : le fongicide résiste beaucoup mieux au lessivage et l'on considère qu'environ 20 à 25 millimètres de pluie au total sont nécessaires pour l'éliminer presque entièrement et obliger à refaire un traitement.

L'élimination du fongicide par les pluies est un élément important à considérer. Aussi, nous recommandons vivement aux arboriculteurs d'installer un pluviomètre près de leur verger.

En notant chaque jour la hauteur des pluies, il sera facile de déterminer le moment opportun pour effectuer un nouveau traitement.

OIDIUM DU POMMIER

Sur les variétés sensibles à l'Oïdium, la lutte chimique doit commencer en même temps que celle dirigée contre la Tavelure et se poursuivre pendant toute la période de développement foliaire.

Utiliser l'un des produits suivants :

MATIERES ACTIVES (M.A.)	DOSE M.A./hl	SPECIALITES
binapacryl	50 g	Ambox
bupirimate	10 g	Nimrod
chinométhionate	7,5 g	Morestan
dinocap	25 g	nombreuses
ditalimphos	40 g	Laptran, Plondrel
pyrazophos	30 g	Afugan
soufre micronisé	600 g	nombreuses
soufre pour poudrage		nombreuses
triadiméfon	5 g	Bayleton
triforine	33,3 g	Funginex, Saprol

.../...

A noter que les soufres mouillables sont phytotoxiques sur le groupe des variétés "Red" et sur "Granny Smith" dans certaines situations, à partir de la floraison. Le Chinométhionate et le Dinocap ne doivent pas être mélangés avec le Thirame.

Avant de traiter, supprimer et brûler les pousses atteintes.

CARENCE EN BORE

Les besoins en bore des arbres fruitiers sont très élevés, le pommier étant l'espèce la plus exigeante. Certaines variétés se montrent particulièrement sensibles au manque de bore, notamment Belle de Boskoop, Reinette Clochard, Reinette du Canada, Reine des Reinettes, les variétés rouges américaines ... Les symptômes de carence en bore apparaissent généralement de façon plus accentuée vers la 5ème ou 6ème année de plantation.

Ce sont les altérations des rameaux et des fruits qui fournissent les indications les plus sûres de la carence en bore :

- Symptômes visibles sur branches et rameaux

- La "peau de crapaud" : l'écorce devient boursouflée puis prend l'aspect de peau de crapaud. Sous l'écorce, le bois présente des points liégeux noirâtres.
- Le dégarnissement des rameaux : au printemps, les bourgeons de la base des rameaux ne débourrent pas.
- L'oeil terminal peut s'annuler : les bourgeons axillaires se développent anormalement, formant une touffe de rameaux du type "balai de sorcière".

- Symptômes sur fruits

- Craquelures sur jeunes fruits : à la nouaison, la peau du fruit se durcit et devient rugueuse. Quand le fruit atteint la grosseur d'une noix, il se gerce et se crevasse profondément.
- Russeting : un russeting précoce peut se manifester au cours des printemps secs,notamment sur Golden, Belle de Boskoop, Jonathan.
- Liège interne des fruits : de petites boules de liège se trouvent disséminées à l'intérieur du fruit, jusqu'au centre.

- Remède

- Fumure d'entretien : tous les trois ans, en hiver, épandre sur la surface du verger 20 à 25 kg/ha de borate de soude (Borax).
- Fumure de redressement : cette fumure sera réservée aux vergers présentant des symptômes de carence. La dose de borate de soude à apporter sera de 40 kg/ha tous les trois ans.
- Pulvérisations foliaires de bore : lors de la floraison et de la nouaison, les besoins en bore des arbres sont particulièrement élevés et la mobilisation du bore contenu dans le sol ne suffit pas à subvenir aux besoins. Il est alors nécessaire d'alimenter les arbres par des pulvérisations foliaires de Pentaborate de soude (Borane, Solubor, ...) à la dose de 200 à 250 g/hl, au stade préfloraison, à la chute des pétales et à la nouaison.

Dans le cas de forte carence, deux autres pulvérisations sont à réaliser, l'une lorsque les fruits ont la grosseur d'une petite noix, l'autre courant juillet.

Profiter des traitements antiparasitaires pour effectuer ces apports (sauf s'il y avait contre-indication pour les spécialités utilisées).

FRAISIERS

MALADIE DES TACHES ROUGES

Pour lutter contre cette maladie cryptogamique fréquente dans de nombreuses parcelles de fraisiers, effectuer les opérations suivantes :

../...

P.151

- éliminer les feuilles mortes et les anciennes feuilles présentant des taches rouges.
- effectuer deux pulvérisations, l'une au stade première feuille étalée, la seconde 2 à 3 semaines plus tard, avec Mancozèbe ou Manèbe, à 2,4 kg de m.a./ha.

TOUTES CULTURES

PROTECTION DES ABEILLES

En application de la règlementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits (quel que soit l'appareil applicateur utilisé) sur :

- les arbres fruitiers ainsi que toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.
- les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.
- les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison, mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :

- Amitraze
- Bacillus thuringiensis
- Binapacryl
- Bromophos
- Bromopropylate
- Chinométhionate
- Cyhexatin
- Dialiphos
- Dicofol
- Diéthion
- Diflubenzuron
- Endosulfan
- Fenbutatin oxyde
- Phosalone
- Polychlorocamphane
- Pyrimicarbe
- Pyréthrines synergisées
- Roténone
- Tétradifon
- Tétrasul
- Toxaphène

G. CHERBLANC
Chef de la Circonscription
phytosanitaire "Bretagne"

Dernière note : Bulletin n° 22 du 3 mars 1980